L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 31 JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMOT,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS

SAMEDI MATIN, 31 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale :—spacieux terrains très élevés, de grande val eur, rue de l'Esplanade.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—vente pour ra cheter un gage. Aussi, à l'angle des rues Orléans et Royale, meubles, objets divers, &c.

La construction des jetées.

Lorsque le projet du capitaine Eads fut exposé au public et au Congrès, nous avions conçu une idée assez grandiose du travail qu'il se proposait d'exécuter pour la construction des levées à l'entrée du Mississippi. On parlait de neuf millions de dollars et nous avions lieu de croire qu'avec une pareille somme M. Eads et ses associés feraient un de ces ouvrages qui résistent aux efforts des tempêtes et défient le temps lui-même. Les exemples ne manquent pas en Europe pour servir de guide aux constructeurs. La grande digue de Cherbourg construite en plein Océan Atlantique, la digue de Port Said à l'entrée du canal de Suez dans la Méditerranée et un grand nombre d'autres travaux du même genre attestent la puissance du génie moderne et rappellent par leur solidité les admirables travaux des romains.

Pour construire la digue de Port Said on a employé les pierres artificielles qu'on appelle béton et qui sont un composé de sable et de chaux durci au soleil pendant trois ou quatre mois au point de devenir inaltérable. Des blocs de cette composition, de dix mètres cubes, ont servi à faire cette jetée; ils étaient déposés au fond de la mer au moyen de bateaux à soupapes et allaient, à l'aide d'un mécanisme ingénieux, prendre la place qui leur était assignée, de façon à former une muraille aussi parfaite qu'un mur construit en pierres de taille. Nous avons publié, à l'époque, dans l'*Abeille*, une intéressante description de ce beau travail.

Nous ne retrouvons rien de semblable dans ce qu'il se fait aux passes. Un de nos confrères tient du colonel Bayley, ingénieur en chef des jetées, que le plan primitifs ont été complètement modifiés de façon à simplifier le travail et qu'on a conçu un nouveau plan qui, tout en étant aussi bon que le premier, sera bien meilleur marché.

Nous ne connaissons pas le premier plan de M. Eads et nous ne pouvons savoir si le second est aussi bon, mais, d'après la description qui a été donnée par M. Bayley lui-même aux visiteurs anglais qui sont alliés aux Passes mercredi, nous craignons que le travail n'ait pas la force de résistance nécessaire pour en assurer la durée. Nous empruntons au *Picayune* le compte-rendu de cette description :

Le long du rivage et suspendu au-dessus de l'eau est un grand cadre en bois de 600 yardes de long, sur lequel le travail se fait au moyen de rouleaux. Sur ce cadre étaient les matelas en saules déjà préparés. Chaque matelas avait 40 pieds de large, 100 de long et deux d'épaisseur. Il se composait de saules, de branchages placés horizontalement et rapprochés et entrelacés de façon à former une masse aussi solide que possible. Ces saules étaient bien serrés dans un cadre en bois de pin et assujettis au moyen de perches en pins allant d'un bord du cadre à l'autre.

Lorsque ces matelas sont finis, ils sont lancés dans le fleuve au moyen du grand cadre qui se meut sur des rouleaux. On les conduit alors à l'endroit où ils se reposent sur le cours et où les attache solidement. Une couche de pierres est alors placée sur le matelas qu'elle fait enfoncer; celui-ci enfoncera d'ailleurs au 12 ou 15 heures rien que par l'accumulation de la vase. On peut faire deux matelas par jour et les saules sont pris au "Jump."

Depuis quelques jours le travail a été entièrement borné à la digue du 1er Sect. Cette digue ou muraille aura 12,200 pieds de long, mais des pilotis ont été déjà enfoncés sur une longueur de 700 pieds. On a commencé le travail au moyen d'une sonnette flottante. C'est une machine immense et compliquée avec un énorme marteau mû par la vapeur qui allait descendre enfonce d'un coup massif les pilotis dans la terre. La longueur moyenne d'un pilotis, là où il y a une profondeur d'eau uniforme de 10 pieds à marée haute, est de 25 pieds; on laisse environ un pied et demi au-dessus de la surface de l'eau.

Ces pilotis sont en pin jaune, de 12 pouces sur six. Il y a deux rangées pour chaque muraille; elles sont placées à 12 pieds l'une de l'autre. Quand une des fascines est terminée elle est attachée à un pilotis et coulée au moyen d'une poulie de pierres; une autre fascine aussi couverte d'une couche de pierres est doulée pardessus la première et ainsi de suite. Ces fascines sont remplies de cailloux de la rive et il n'y a encore rien entre les deux rangées de pilotis. Ces fascines sont attachées de façon à ce que rien ne les dérange dans leur lit.

La vase naturellement cherche ces côtés et se déposent sur les fascines de façon à former une masse concrète; il se construit ainsi une muraille de vase aussi meilleure des jetées possible. Une cloison de pin jaune est établie à l'intérieur des pilotis. Entre les deux rangées de pilotis et de l'autre côté de la rangée extérieure coulera ainsi des saules. Une base solide étant ainsi établie un revêtement de pierres ayant deux pieds au-dessus de l'eau sera construit et les jetées auront ainsi leur dernière couche.

Le travail à la digue de l'Ouest ne fait que commencer. Par suite de la pointe de terre qui s'avance à dans la mer, cette digue sera plus courte de quelque 4000 pieds. Les conditions du contrat du capitaine Eads exigent que la distance minimum entre les digues soit de 700 yardes, mais il se propose de faire les deux digues parallèles à une distance de 1000 pieds l'une de l'autre. La pierre employée pour la construction des jetées vient du cap Girardeau.

Si la description donnée par notre confrère du *Picayune* est exacte, il faut avouer que la méthode employée pour la construction de ces jetées, est à la fois ingénieuse, simple et économique. A l'exception des pierres nécessaires à un revêtement de deux pieds sur une longueur de 13,000 pieds d'un côté, de 9,000 de l'autre, les matériaux employés consistent en bois de pins, en vase et en saules.

Les bois de pins ne sont pas chers en Louisiane et le capitaine Eads a le droit, croyons-nous, de les prendre sur les terres du gouvernement. Quant aux saules qui doivent, en réalité, constituer avec la vase le matériel des digues, les entrepreneurs n'ont que la peine de les prendre autour d'eux. Il était impossible de rien imaginer de plus économique et nous pensons que, sur les six millions alloués par le Congrès, l'entrepreneur aura assez libérale aux auteurs du projet. Avec un million de dollars on peut faire une assez grande longueur de jetées composées de matériaux qui ne coûtent que la peine de les assembler. Mais là n'est pas le point important.

Si les digues de bois et d'osier ainsi fabriquées doivent avoir la solidité nécessaire pour résister aux efforts du courant, du flux et du reflux et des tempêtes, et si l'établissement de ces jetées doit donner un chenal de 25 à 30 pieds d'eau régulièrement, nous n'aurons pas à nous inquiéter de la question de savoir si l'oncle Sam a une carte à payer un peu trop salée et nous n'aurons qu'à remercier le capitaine Eads du résultat.

Mais nous ne pouvons nous empêcher d'avoir des doutes sur la permanence d'un pareil travail. Les cadres en pins, les matelas de saules serviront, sans aucun doute, à faire déposer plus rapidement la vase et à lui donner, tout d'abord, de la consistance. Mais il ne faudra pas longtemps pour que tout le bois employé soit pourri, et alors que restera-t-il : un mur de vase qui ne résistera pas plus que les rives du fleuve ou les jetées ordinaires faites sur ses bords à l'action du courant dont la vitesse sera augmentée par le resserrement même du lit du fleuve.

Nous avouons qu'il nous est impossible de partager la conviction de notre confrère et de croire que les jetées de vase sont les meilleures jetées possibles—les plus économiques, nous l'admettons, les plus solides, c'est ce que nous n'avions jamais entendu dire.

Sans prétendre condamner le travail dont on vient de lire plus haut la description, nous exprimons un doute sur sa stabilité et sa permanence, avec l'espoir que ses ingénieurs pourront nous rassurer sur ce sujet. Il serait réellement regrettable que le travail sur lequel on fonde tant d'espérances, vint à être détruit au bout de deux ou trois ans, faute d'avoir été fait avec des matériaux capables de résister à l'action des forces qui l'attaqueront nécessairement. On dit qu'il ne faut pas construire sur le sable. Est-il plus sûr de construire avec du sable ?

LES SOUSCRIPTIONS AU PROFIT DES INONDÉS FRANÇAIS.

Les sommes encaissées à la date d'hier par le trésorier s'élevaient à $1,796 80.

D'un relevé fait par le secrétaire, il résulte que le nombre des souscripteurs qui ont contribué à former ce montant, s'élevait à 1442, mais il faut observer que dans le total des souscriptions sont compris les contributions des diverses sociétés françaises et de plusieurs loges, de sorte qu'en réalité le nombre de ceux qui ont participé individuellement soit collectivement à cette bonne œuvre, est beaucoup plus considérable.

Les témoignages de sympathie en faveur des inondés se multiplient sous toutes les formes. Nous parlons plus loin de la représentation dramatique qui s'organise. D'un autre côté, des demoiselles du nouvième ward vont donner un bal au profit des inondés, le 7 août, dans la salle de M. Jacques Aitz, au coin des rues Pologne et Amour ; le prix du billet est fixé à 50 cents. La jeunesse du Troisième District aura ainsi l'occasion de se livrer au plaisir de la danse, tout en faisant une bonne action.

Souscription pour les inondés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier.

Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1874.

Liste No 75—M. L. Grégoire.

2me versement.

Mme F. S. Prytania St., souvenir à la France	$ 1 00
Virginie	0 10
Paul G.	0 10
Jules G.	0 10
Vienne le château	0 20
Mlle Rosalie Courtade, (or)	1 00
Mlle Ninnie Courtade, (or)	1 00
Pierre Théaux	0 50
Bernard Fontan	1 00
Total	$ 5 05

Liste No 15—M. J. B Mondieut.

de versement.

L. Ballon	$ 5 00
Cash	10 00
A. Jas.	5 00
Total	$ 20 00

Liste No 27—M. Jos. Bayle, de versement.

Ben. O'Connell	$ 5 00
Louis Chaplain	5 00
Jean Lepine	1 00
Jacques M. Lévy	2 00
Mathieu Lévy	1 00
Achille Lévy	1 00
Arthur Lévy	1 00
Total	$16 00

Récapitulation.

Liste No 75 (2me versement)	$ 5 05
Liste No 15 (3me versement)	20 00
Liste No 27 (3me versement)	16 00
	$41 05
Total des listes précédentes	$4,755 75
Total à ce jour	$4,796 80

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes le programme de la représentation extraordinaire qui doit être donnée le jeudi 12 août, au théâtre de l'Opéra, au bénéfice des inondés français. Cette représentation est donnée par le Club dramatique lorrain avec l'obligeant concours de Mesdames Vezian et Deadet et de Mlle Eve Dabiesteen et sous le patronage du comité de souscription.

Le programme se composera de *Don César de Bazan*, drame en 5 actes, et de *Le Chevreu Blanc*, comédie en un acte. On trouvera la liste du comité d'organisation et la distribution des rôles dans le programme.

On nous prie d'inviter les musiciens qui voudraient donner leur concours à cette représentation, à laisser leur nom et leur adresse d'ici au huit août, au magasin de musique de M. Elie on à celui de M. Charpentier.

Le but charitable de cette représentation et l'attrait tout particulier qu'offre le programme attireront, sans aucun doute, une foule sympathique à l'Opéra dans la soirée du 12 août.

LES SYMPATHIES EN EUROPE POUR LES INONDÉS.

Nous continuons à tenir nos lecteurs au courant du mouvement de la souscription en France et à l'étranger.

Les sommes versées tant au comité présidé par Mme de Mac Mahon qu'aux caisses publiques de Paris et des départements, s'élevaient, à la date du 15 juillet, à la somme énorme de 4,584,870 francs ; et il est fort probable beaucoup de journaux ne contiennent le total des souscriptions ouvertes sur les divers points du pays.

La souscription ouverte au journal le Temps atteignait 200,000 francs ; celle du Salut Public de Lyon, 230,000 ; la Dépêche, de Toulouse, à recueilli 35,000 francs ; le Progrès libéral, 6,000 ; le Petit Lyonnais, 30,000 ; le Midi 32,000 ; le Salut Public, 60,000 ; le Mémorial de la Loire, 50,000 ; le Journal de Rouen, 35,000 ; le Nouvelliste de Rouen, 50,000, etc.

La souscription ouverte à l'Assemblée nationale parmi les députés a produit 230,000 francs.

Le *Journal officiel* du 13 publie la note suivante :

Le comité central de secours aux inondés s'est réuni aujourd'hui, lundi 12 juillet, à Versailles, sous la présidence de Mme la maréchale de Mac-Mahon.

Il a vote 240,000 fr., à répartir entre les départements éprouvés par les inondations.

Un second envoi sera suivi d'allocations plus considérables à mesure que de nouveaux besoins seront signalés et que les secours de la première heure, directement envoyés aux localités, seront épuisés.

Le comité central a constaté avec satisfaction que de nombreux envois en nature lui avaient déjà été adressés et a exprimé le vœu que ces secours particuliers, qui peuvent trouver une application immédiate, soient aussi abondants que possible.

Le *Salut Public* de Lyon ayant prélevé sur la souscription ouverte dans ses colonnes une somme de 50,000 francs pour la mettre à la disposition de Mme la maréchale de Mac-Mahon, afin qu'elle la distribuât directement aux personnes qui s'adresseraient à elle, a reçu la réponse suivante :

Je suis profondément reconnaissante, monsieur, de la répartition généreuse que vous voulez bien me proposer pour les fonds destinés à soulager les inondés. Je suis personnellement touchée de la pensée de faire remettre la distribution de 50,000 fr.

Des pauvres honteux et des misères cachées me sont déjà signalés. Je me demandais comment leur venir en aide. Je suis aujourd'hui en confiance de ce côté et je me charge de faire connaître aux malheureux que je vais pouvoir soulager quelles sont les mains généreuses qui leur viennent en aide.

Agréez, monsieur, avec mes nouveaux remerciements l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Maréchale DE MAC MAHON.

La souscription en Alsace-Lorraine prend toutes les proportions d'une véritable manifestation patriotique. Il n'y a pas jusqu'aux plus petits villages qui ne tiennent à prouver par leurs offrandes leur attachement indestructible à la patrie française. Voici quelques chiffres relatifs aux souscriptions recueillies : Comité de Mulhouse, 80,000 francs ; *Industriel alsacien*, 30,000 ; *Journal d'Alsace*, 60,000 ; *Moniteur de la Moselle*, 10,000 ; maires de Metz, 40,000 ; de Haguenau, 3,000 ; de Colmar, 16,000 ; de Schlestadt, 5,000 ; de Bischwiller, 4,000, etc.

Et l'Angleterre font preuve d'une admirable générosité le *Journal de Genève* a réuni 20,000 francs ; le comité de Berne, 50,000 ; enfin les souscriptions recueillies par le comité de Londres élevaient le 14 juillet au chiffre éloquent de 15,000 livres, soit 375,000 francs. Un tel chiffre se passe de commentaires.

Des comités se sont formés, dans le but de recueillir des souscriptions, à Copenhague et à Stockholm.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—On aime beaucoup les meubles solides et aussi les meubles brillants ; mais ce qu'on recherche avec avidité, dans ce temps-ci particulièrement, c'est le bon marché. Tout cela se trouve réuni chez M. Jos. B. Hubbard, dont le magasin situé au coin des rues Remparts et Perdido, contient un assortiment de meubles admirablement composé pour plaire à tous les goûts et convenir à toutes les bourses.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

M. KELLOGG SOUCIEUX DE LA DIGNITÉ DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT.

Il ne veut pas que Messieurs Clinton et Field continuent à se jeter des injures à la tête.

Depuis deux jours le gouverneur Kellogg paraît soucieux. Son Excellence est au pouvoir du démon bien des Anglais,—le *Spleen*,—puisqu'il faut l'appeler par son nom.

La correspondance de l'avocat-général Field et de l'auditeur Clinton le chagrine énormément et, pour la première fois depuis qu'il occupe le fauteuil gubernatorial,—on sait comment,—M. Kellogg songe à rappeler au sentiment de leur propre dignité les fonctionnaires de l'État qui oublient ce qu'ils doivent à la bienséance.

Il pense que messieurs Clinton et Field, en se distribuant les épithètes peu distinguées de "complice de coquins," de "bravache" et de "goujat," compromettent la dignité du parti radical et il prétend y mettre bon ordre.

On aurait le droit de nous demander comment il se fait que le gouverneur Kellogg soit devenu subitement si chatouilleux sur le point d'honneur..... pour les autres.

Nous allons essayer de l'expliquer. M. Kellogg, dont le sang n'a pas encore été prononcé dans la controverse Field et Clinton, comprend néanmoins qu'il est sérieusement menacé et voici pourquoi :

Les comptes certifiés présentés à l'auditeur Clinton, que M. Field a réclamés en vain pour les éplucher avec du soin, signés "H. Street par Wills" ; or, Wills est, paraît-il, le Casey de notre Excellence radicale ; c'est-à-dire son beau-frère.

Il n'y aurait pas là, après tout, de quoi faire pendre un homme : car M. Kellogg a le droit, tout autant que le président Grant, de favoriser ses beaux-frères et de leur donner des sinécures ; mais le malheur est qu'il ne s'est pas contenté d'user de ses prérogatives et qu'il a abusé de Wills. Par exemple, on trouve, dit-on, parmi les documents que M. Field tient à examiner des billets dont, signés par le premier chef radical de l'État, sont conçus :

"Cher W.—Envoyez-moi $3000 ; j'en ai besoin tout de suite."

Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est qu'on rapporte que l'adjudant général Street a témoigné devant un comité chargé de faire une enquête relativement aux fonds généraux de l'État et qu'il a déclaré catégoriquement que les comptes certifiés portant la signature de "Street par Wills," ont été faits à son insu et sans son autorisation.

On dit que le comité présentera son rapport bientôt et nous verrons alors si nous avons été bien renseigné relativement au témoignage de M. Street.

M. Kellogg, comme on voit, a raison d'être tourmenté et nous savions bien que la querelle de MM. Field et Clinton servirait à quelque chose.

Si l'avocat-général réussit à fournir des preuves irrécusables à l'égard de ces comptes certifiés de Street par Mills, et qu'il ne craigne pas de pousser les choses jusqu'au bout en dénonçant le gouverneur Kellogg, s'il y a lieu de le faire, nous consentons à lui donner dorénavant le titre de "Vieux Romain" ! sans rire.

LE FUNESTE PÉTROLE.

Un homme horriblement brûlé.

Nous avons bien souvent signalé le danger d'employer de l'huile de pétrole comme moyen d'éclairage dans les résidences particulières, et que d'accidents n'avons-nous pas eu à rapporter depuis quelques années !

On a raison de dire, cependant que l'expérience des autres ne profite pas, car que constatations pas plus vingt cas d'explosion par l'huile de pétrole, que personne ne cesserait pour cela de se servir de lampes avec le dangereux fluide.

A vingt heures, M. H. Otto, demeurant rue Félicité No 256, voulant éteindre sa lampe a soufflé dans la cheminée en verre. Le vent a mis la flamme en contact avec l'huile, dite napthine et se propagible, qui a parfaitement fait explosion.

M. Otto a été arrosé par le liquide et horriblement brûlé de la tête aux pieds, malgré les courageux efforts de sa jeune femme pour éteindre le feu.

Tout son corps n'est plus qu'une plaie vive ; il souffre atrocement et on ne pense pas qu'il puisse vivre jusqu'à ce matin.

Mme Otto a eu les mains brûlées, mais pas sérieusement.

Nous apprenons depuis que nous avons écrit ce qui précède, que M. Otto est mort hier après midi, à trois heures.

Les visiteurs anglais.

Les membres de la députation anglaise se sont rentés qu'un jour à Eadsport, à l'embouchure du Mississippi. Ils étaient rendus dans le but de voir les travaux des jetées.

Ils sont partis, hier, pour la Nouvelle-Iberie et ont l'intention de visiter toute la zone sucrière de la Louisiane.

Ils reviendront ensuite à la Nouvelle-Orléans et remonteront le cours du Mississippi pour se rendre à St. Louis.

La guerre des Marches.

La question des marchés particuliers va être forcément réglée, maintenant que le chef de police a pris la détermination de faire clore ces établissements à partir de demain matin.

Il faudra bien, puisque la question est nettement posée cette fois, que les tribunaux se décident à prononcer sur la constitutionnalité de la loi Wells.

Hier, un propriétaire de marché particulier a été conduit devant la cour municipale du juge Evans, accusé de violation du dit acte.

Le rapport du comité des médecins sur l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans.

Les médecins de la Nouvelle-Orléans se sont réunis en assez grand nombre, avant hier soir, dans la salle qui se trouve au-dessus du café Hawkins, pour entendre le rapport du comité, composé de médecins de talent, sur l'état sanitaire de la ville.

Le rapport a été fait dans le but principalement d'éclairer les membres de la députation anglaise.

Le comité a présenté le tableau suivant qui indique la proportion moyenne de la mortalité par mille personnes pendant une année, en fixant la population de la Nouvelle-Orléans à 200,000 âmes.

Année	Moyenne	Blancs	Couleur	Total par mille
1869	30	25,47	41,84	6001
1870	36,95	30,68	51,20	7291
1871	30,25	25,31	42,29	6000
1872	30,61	25,80	42,86	6122
1873	37,52	31,06	53,68	7505
1874	33,99	28,66	47,90	7998
1875	23,30	....	....	2953

En ce qui regarde l'année 1875 la proportion n'a pu être établie que pour les premiers six mois.

Le comité fait remarquer dans son rapport la disproportion qui existe entre la race blanche et la race de couleur pour la mortalité.

La population réelle de la Nouvelle-Orléans, dit le rapport, est de 200,000, dont 150,000 blancs et 50,000 noirs et mulâtres. En hiver cette population stable s'augmente d'une population flottante de 50,000.

Le comité établit que les principales causes de mortalité sont dues aux fièvres de marais, mais que les cas de ce genre ont diminué sensiblement depuis quelques années à cause de l'assèchement graduel des marais.

Quant à la fièvre jaune tant redoutée des étrangers, elle n'a été épidémique à la Nouvelle-Orléans qu'une seule fois depuis 1858, et encore la proportion moyenne de la mortalité n'était que de 8 pour cents, cas de fièvre jaune.

Ce rapport a été signé par D. Warren, Brickell, M. D., président de l'assemblée ; Sam. Logan, M. D., président du comité ; J. P. Davidson, président du sous-comité ; C. H. Tibault, M. D., H. H. Herrick, M. D., Y. R. Lemonnier, M. D., C. Chas. Turpin, M. D., Pierre Tricou, M. D., Sam. Choppin, M. D., J. D. Bruns, M. D.

Corps retrouvé.

Hier matin, on a trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue Ste-Anne, le corps d'une jeune femme blanche que l'on suppose être celui de Florence Miller, qui s'est noyée il y a trois jours, au pied de la rue Joséphine.

La victime a des cheveux noirs attachés derrière la tête avec un ruban bleu, elle est couverte d'une robe d'indienne rose et a les pieds nus.

Un scandale dans une Cour municipale.

Belle Boynton, nymphe du pavé, accusée d'avoir dépouillé un citoyen du Texas, peu au courant des mille pièges de la civilisation, d'une somme de $1185, ayant été conduite hier devant le juge Evans de la première Cour municipale, a fait un sabbat qu'on a dû la renvoyer en prison.

Elle a insulté le magistrat de la façon la plus grossière et s'est roulée sur le plancher en poussant des cris sauvages.

Il a fallu six métropolitains pour l'enlever, et encore ce n'a pas été sans livrer bataille.

TEMPERATURE.—30 juillet 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	80	27
12 M.	90	32
3 P. M.	91	33
6 P. M.	87	30

—Un jour l'ambassadeur d'Angleterre surprit Lincoln occupé à cirer ses bottes :

—Mais, mon Dieu, dit le fier Anglais, y pensez-vous ? En Angleterre un gentleman ne cire jamais ses bottes !

—A qui alors les cire-t-il donc ? répliqua Lincoln.

—Petites nouvelles maritimes :

Le pavillon français vient de montrer aux docteurs du Japon, dans la baie de Yokohama ; inutile de dire avec quelle joie la colonie française a reçu l'amiral Krantz et le duc de Penthièvre, qui se trouvaient sur le *Montcalm* et le *Vola*.

La lettre qui annonce cette nouvelle au ministère ajoute que le Japon a offert, comme un pays européen, une petite exposition qui ne manque pas d'originalité.

Entre autres détails curieux, on y voit une assiette de verre et un morceau de savon, en tout semblables aux objets de même matière dont nous nous servons aujourd'hui, et qui doivent avoir au moins vingt siècles d'existence.

On les a retirés d'un temple, muré jadis par un empereur qui vivait trois cents ans avant Jésus-Christ, et qui n'avait jamais été ouvert depuis. Quand on pense que c'est du Japon que nous viennent des inventions, il y a de quoi faire rêver les vitriers et les parfumeurs.

EXPLOSION A TOULON.—Un déplorable accident a eu lieu, samedi, à deux heures quarante minutes, dans le local 26 de l'école de pyrotechnie établie sur le bord de la mer, entre Toulon et la Seyne.

Un enseigne de vaisseau, M. Jacquemin, embarqué à bord du *Cassard*, avait récemment fait, à Cherbourg, des expériences de torpilles, qui avaient donné des résultats très satisfaisants. M. Jacquemin, en ce moment à Toulon, avait obtenu l'autorisation de poursuivre ses études et ses expériences à l'école de pyrotechnie, vaste établissement composé d'une foule de petits locaux solidement construits et isolés les uns des autres.

M. Jacquemin se trouvait dans une salle d'expérience, avec M. Petiot, capitaine d'artillerie, M. Bruas, garde d'artillerie, un quartier-maître du *Cassard* et un bidegdier, nommé Girand. M. Petiot, au cours à faire à deux heures, avait quitté le local 26, pour y retourner aussitôt qu'il serait informé que tout serait prêt pour l'expérience. Il s'agissait de rechercher et de vérifier l'instantanéité de l'explosion de la nouvelle torpille imaginée par M. Jacquemin.

Les essais se faisaient à l'aide de cinq bouteilles de dynamite et de fulmi-coton, amorcées au phosphore de calcium et au fulminate de mercure.

A deux heures quarante, M. Jacquemin envoyait un de ses hommes après de M. Petiot pour l'informer que l'expérience allait avoir lieu. M. Bruas avait à peine quitté le local 26, qu'une explosion épouvantable se produisit. La plupart des bâtiments était enlevée et l'intérieur était en feu ; les murs étaient lézardés et le sol avait éprouvé, jusqu'à de grandes distances, une forte commotion.

On s'est bientôt rendu maître du commencement d'incendie, mais la salle où se faisaient les expériences offrait un affreux spectacle. Les corps de M. Jacquemin, de M. Giraud et du garde d'artillerie n'existaient plus qu'à l'état de lambeaux épars et informes.

On ne peut que faire des conjectures sur les causes de l'explosion. Une goutte du sueur cet-elle tombée sur le phosphore de calcium, ou, de l'eau de mer se poussière à-t-elle été projetée par le vent dans le local où avait lieu l'expérience ?

M. Jacquemin était âgé de vingt-sept ans. Il avait été décoré pendant la guerre, à la suite d'une blessure reçue à l'armée du Nord.

Le préfet maritime a assisté aux obsèques des trois victimes que l'explosion des torpilles, ainsi que tous les officiers et les matelots du *Cassard*, auquel appartenait l'enseigne de vaisseau Jacquemin. Deux discours ont été prononcés : l'un par l'amiral Legaé ; l'autre par M. Vidal, commandant du *Cassard*.

On raconte que les officiers et les élèves de l'école des torpilles, étaient au moment de rentrer quand l'explosion eut lieu.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

—30—

Ne faites pas la guerre à l'estomac, si vous êtes affecté de la bile, de la dispepsie et de la constipation, adressez-vous au Docteur Boricot, qui a guéri successivement des pilules bleues, de forte purgative et de puissants astringents. Une telle manière de se traiter trouble la digestion et affaiblit les boyaux, et laisse l'estomac, le foie et les intestins dans un état de plus grand qu'auparavant. Mais ce qu'on ne pu faire toutes les drogues dont nous parlons, est obtenu par l'usage des "Hostetter's Stomach Bitters" et par la douleur des raisons. Le désordre bilieux est le résultat de l'inactivité du foie, la dyspepsie le résultat de la faiblesse des organes digestifs, et la constipation est produite par des causes ci-dessus opérant ensemble. Les Bitters, étant énergiquement stomachiques, constituant l'indigestion en stimulant la secrétion du jus gastrique, la bile en déterminant une plus grande activité du foie, et mettant ainsi les moyens à même d'agir avec une régularité nouvelle.

AU PUBLIC.

Mon attention a été appelée sur un avis qu'ont publié MM. J. Machado, John Schmidt et B. Barthe dans le *Bulletin* du 28 du courant, relativement à ma conduite à l'égard des propriétaires des marchés particuliers. Je dois au public d'y répondre une fois pour toutes : laissant aux bouchers eux-mêmes et aux habitants le choix de décider si je me suis constitué président de la société.

Je suis, d'après l'annonce de ces messieurs, un monstre qui veut réduire à la famine eux et leurs familles ; un instrument entre les mains d'hommes individus qui voudraient se nourrir de leurs cadavres, de ceux de leurs femmes et de leurs enfants ; enfin—et ce n'est pas la moindre de leurs accusations—JE SUIS UN GASCON.

Je réponds d'abord à la question de moyens d'existence. On sait que les marchés publics sont ouverts à tous les noms ; je dirai donc aux signataires et à leurs amis : Venez-y, vous serez les bienvenus ; il y a place pour vous tous. On n'exigera de vous que ce que chacun de nous paie en vertu des ordonnances de la ville, mais il faut que vous ayez de la bonne viande, car vous ne pouvez plus de monopole et vous devez vous attendre à la concurrence.

Quant au fait de servir d'instrument, le moins clairvoyant de vous reconnaîtra que le coupable n'est pas le moins coupable de ceux qui agissent.

Je suis l'instrument de toutes les personnes qui vont aux marchés publics, et elles se comptent par milliers ; je suis l'instrument des propriétaires qui ont consacré des millions à des améliorations, source de centaines de mille piastres de revenu pour la Nouvelle-Orléans et pour l'État ; je suis l'instrument de ceux auxquels pèseraient le fardeau de taxes additionnelles si les sommes que la corporation retire de la ferme des marchés publics étaient réduites en ajoutant par les marchés particuliers, dont la nécessité je n'est pas fait sentir avant 1836 et qui, en réalité, ne sont préconisés que par les domestiques professeurs et les vieux célibataires goutteux ; je suis l'instrument de la loi et du bon ordre, attendu que la loi No 31 de la session de la législature de 1874 est, à mon avis, sage et bienfaisante sous le double rapport des finances et de la salubrité.

Et je suis le seul qui demandent que toutes les lois soient promptement et fidèlement exécutées jusqu'à ce que des autorités compétentes les rappellent.

J'arrive à l'accusation d'être un *gascon*, et me reconnais encore coupable de ce crime, mais je déclare, en même temps, être un citoyen américain qui obéit aux lois.

Si j'appartenais à une autre nationalité quelconque, si j'étais enfant de la Chine, je suppose qu'il me serait permis de revendiquer mes droits, mais être gascon et ne pas parler, quelle impudence !

Les querelles de ce genre n'étant ni profitables pour la presse ni utilitaires pour le public, je n'en dirai pas davantage.

JEAN BERTIN,
Président de la Société des Bouchers.

31 juill—1

DR. ALFRED MERCIER,

CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi 226 rue Girod, entre Baronne et Dryades.

Résidence : 268 rue des Magasins encoignure Fortaire.

GRAND BAL
EN COSTUME DE FANTAISIE ET CALICOT.
—Donné au Bénéfice—
Des Inondés en France
—PAR LES—
DEMOISELLES DU 9ème WARD
Dans la salle de la Louisiane, au coin des rues Pologne et Amour.
Le SAMEDI 7 Août 1875.
Prix du Billet.....50 Cents.
27 juil. au 7 août.

THÉATRE DE L'OPERA.
JEUDI, 12 AOUT 1875.
Représentation extraordinaire offerte par le CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS, avec le gracieux et obligeant concours de Mmes Vezian et Deadet et de Mlle Eve Dabiesteen, au profit des victimes de l'inondation en France et sous le patronage du comité de souscription.
COMITÉ D'ORGANISATION.
Dr. J. Touatre, Président.
Membres du comité :
A. L. Tissot. A. Contin
J. L. Barjac. A. Bonnecase.
J. M. Cressy. H. Damiens
Jh. Davis. R. Lafon de Ladebat.
Albert Faul.
COMITÉ DE RÉCEPTION.
Président honoraire :
M. le vicomte P. D'ARIMON, consul de France
A. L. Tissot, président.
Membres du comité :
L. Bralatour. C. Verins.
E. Stephens. J. P. Barrain.
I. Desca. M. R. Fernandez.
Ed. Mérilh. A. Godchaux.
J. Lavergne. Ed. Bazquenat.
Ph. Lafon de Ladebat. E. Cartière.
F. Laborde. R. A. Silvestre.
A. Plasan. Jh. Davis.
C. André. H. Peralta.
A. Lelong. A. Saylis.
J. B. Mondieut. W. Peralta.
R. Cahlen.
Programme :
(A la demande générale.)
DON CESAR DE BAZAN.
Drame en 5 actes mêlé de chants par MM. Dumanoir et Dennery.
Distribution :
Charles II, (roi d'Espagne).....M. J. Crémy
Don César de Bazan.....J. Sarjac.
Don José de Santarem.....Albert Faul.
Le marquis de Montefior.....L. N. Raquin.
Un capitaine.....A. Montanat.
Un bailleur.....Jh. Davis.
Un juge.....V. Fumon
Un alcade.....W. F. Calagrue
Maritona, chanteuse des rues.Mlle K. Dabesteen
La marquise de Montefior.....Mme Vezian.
La duchesse.....Mme Deadet.
Seigneurs, sréquisiteurs, peuple, par les membres du comité.
Le spectacle commencera par
LE CHEVEU BLANC.
(Comédie en un 1 acte par Octave Feuillet.)
Distribution :
Fernand, comte de Lussac.....M. J. M. Cressy.
Clotilde.....Mme Vezian.
Louison.....Mme Deadet.
L'orchestre sous la direction de M. A. Davis.
Les portes seront ouvertes à 7 heures P. M.
On commencera à 7 1/2 heures très précises.
Prix du billet.....$1 00.
21 juillet—

Soirée Dansante.
UNE grande soirée dansante aura lieu Dimanche prochain, à sept heures et demie, chez M. Dominique Boiraud, encoignure des rues Tricou et Levee. Ses amis sont invités à y assister. Entrée gratuite.
27 juil—2f

AVIS.—Aux membres de l'Association Mutuelle et Protectrice des Jardiniers.—D'après l'ordre que j'ai reçu, vous êtes priés de vouloir assister une réunion spéciale DIMANCHE à 10 heures, le 1er août, dans notre local habituel pour affaires très importantes. La plus grande ponctualité est requise.
V. ANSEMANN, Président.
L. GRUGUIN, Secrétaire.

Société de Bienfaisance